Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20261102-D_2026_097-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA

Date de la convocation
25 OCTOBRE 2026

ELUS EN EXERCICE : 13
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 13
VOTES POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n°D-2026-097

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria, sous la présidence de Madame Marie THUILLIER, Maire de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme Marie THUILLIER, M. Guy BENAROUCHE, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, Mme Aurélie BAUR, M. Pacifique DUTEL, M. Michel HARDOUIN, Mme Marie-José JUGEAU, M. Marc KEMPF, M. Yvon MAUGER, Mme Sarah MESNAY, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-17-1 et D.2224-1 et suivants ;

Vu les compétences exercées par la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 26_234_A4, publiée le 7 septembre 2026, relative au rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le rapport annuel 2025 établi par la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer ;

Considérant que la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer exerce la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire intercommunal ;

Considérant que ce rapport annuel a pour objet d'informer les élus et les usagers sur les caractéristiques techniques et financières du service, ses performances et ses perspectives d'évolution ;

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, établi par la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer.

Le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a fait l'objet de la délibération communautaire n° 26_234_A4, publiée le 7 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20261102-D_2026_097-DE

Ce rapport présente l'organisation du service, les quantités collectées et traitées, les actions de prévention et de valorisation ainsi que les principales données financières.

Au titre de l'exercice 2025, le volume total de déchets recensé s'élève à environ 7 168 tonnes, soit une diminution annoncée de 5 % par rapport à 2024. Cette évolution doit toutefois être appréciée au regard du report sur l'exercice 2026 du broyage de plus de 250 tonnes de déchets verts, en raison d'une panne technique.

Les ordures ménagères résiduelles représentent 1 908,58 tonnes, en diminution de 1 % par rapport à 2024. La collecte sélective totalise notamment 325,38 tonnes d'emballages, 611,99 tonnes de verre et 120,10 tonnes de papier.

La déchèterie a enregistré 69 358 passages en 2025, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente, soulignant les enjeux d'adaptation de sa capacité d'accueil.

Sur le plan financier, les dépenses d'exploitation du service s'établissent à 2 571 254 €, tandis que les recettes issues de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères atteignent 2 152 042 €. Le transport des déchets représente 16 % des coûts du service, traduisant notamment les contraintes liées à l'insularité.

Le rapport évoque également la réhabilitation de l'installation de stockage des déchets de Stang-Huète, dont le coût prévisionnel est estimé à environ 2,8 millions d'euros TTC.

Ces éléments mettent en évidence les enjeux de maîtrise des coûts, de prévention des déchets et d'adaptation des équipements aux besoins du territoire.

Le rapport annuel 2025 a été communiqué aux membres du Conseil municipal préalablement à la séance.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, ayant fait l'objet de la délibération communautaire n° 26_234_A4 publiée le 7 septembre 2026.

Fait et délibéré à Locmaria, le 02 novembre 2026.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Christophe SAMZUN

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Marie THUILLIER

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.